

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE**

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**18 MARS 2020**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, à Ville-Marie, au 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209, le **MERCREDI 18 MARS 2020, à 19 h 14**, à laquelle :

**SONT PRÉSENTS :**

M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Guy Abel	, maire de Duhamel-Ouest
M. Maurice Laverdière	, maire de Guérin
M. Norman Young	, maire de Kipawa
M. Vincent Gingras	, maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
M. Alexandre Binette	, maire de Moffet
M <sup>me</sup> Lyne Ash	, mairesse de Nédélec
M. Nico Gervais	, maire de Notre-Dame-du-Nord
M <sup>me</sup> Carmen Côté	, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Marco Dénomme	, maire de Saint-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer	, maire de la Ville de Belleterre
M. Yves Ouellet	, maire de la Ville de Témiscaming
M. Michel Roy	, maire de la Ville de Ville-Marie
M <sup>me</sup> Patricia Noël	, présidente du Comité municipal de Laniel et représentante du territoire non organisé

**SONT ABSENTS**

M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Gérald Charron	, maire de Laforce
M <sup>me</sup> Isabelle Coderre	, mairesse de Rémigny
M. Mario Drouin	, maire de Saint-Édouard-de-Fabre

**TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, SOUS LA PRÉSIDENCE DE :**

M<sup>me</sup> Claire Bolduc , préfète de la MRCT

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Daniel Dufault	, coordonnateur au service d'aménagement
M <sup>me</sup> Monia Jacques	, directrice à l'aménagement et au développement du territoire
M <sup>me</sup> Christelle Rivest	, directrice des ressources financières, humaines et matérielles
M <sup>me</sup> Katy Pellerin	, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles
M <sup>me</sup> Lyne Gironne	, directrice générale – secrétaire-trésorière

**N. B. :** Le conseil de la MRC s'est réuni en réunion privée de 19 h à 19 h 10.

**N. B. :** Le 15 mars 2020, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, informait les municipalités qu'elles avaient dorénavant la possibilité de tenir les séances du conseil à huis clos. De plus, les élus sont autorisés à y participer par tout moyen de communication, comme le téléphone ou la visioconférence.

Ces modalités temporaires, énoncées dans un arrêté ministériel publié ce 15 mars 2020, visaient à minimiser les risques de propagation du coronavirus pouvant découler de la tenue d'une séance publique à laquelle assisteraient un nombre important de personnes. Elles s'appliquent également aux séances tenues par le comité exécutif ou administratif de toute municipalité, communauté métropolitaine, société de transport en commun ou régie intermunicipale, dont les membres sont maintenant autorisés à délibérer et à voter par tout moyen de communication.

**03-20-114**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19 H 14 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par M. Guy Abel  
appuyé par M. Yves Ouellet  
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

**03-20-115**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2020.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 2020 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M. Vincent Gingras  
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

**Information**

**MOT DE LA PRÉFÈTE.**

Madame Bolduc débute son mot en mentionnant aux membres du conseil d'avoir une pensée pour la mairesse de Rémigny, M<sup>me</sup> Isabelle Coderre qui vit des moments familiaux difficiles.

Elle poursuit sur les événements des dernières semaines, alors que le Québec vit une situation inédite. Le gouvernement Legault assume un fort leadership auprès du peuple québécois et mobilise les ressources gouvernementales afin de bien répondre aux impacts de la pandémie du coronavirus. Plusieurs services sont impactés au niveau du municipal, mais également les entreprises privées qui traversent une période difficile.

La préfète revient sur une conférence téléphonique organisée par le bureau régional du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, alors que plusieurs mesures ont été mises en place pour alléger certaines obligations afin que les élus municipaux puissent réagir rapidement devant toute éventualité.

Elle répète l'importance que chaque mairesse et maire joue leur rôle de leader dans le milieu, afin de soutenir et rassurer leurs citoyens.

Au niveau de la MRC, un comité de suivi qui se réunira en conférence téléphonique, sur une base journalière, a été mis en place. Ce comité est composé de:

- Madame Claire Bolduc, préfète
- Monsieur Daniel Barrette, préfet suppléant et maire de Laverlochère-Angliers, responsable du secteur est
- Madame Lyne Ash, mairesse de Nédélec, responsable du secteur nord
- Monsieur Yves Ouellet, maire de Témiscaming, responsable du secteur sud
- Monsieur Michel Roy, maire de Ville-Marie, responsable du secteur centre

Ce comité aura pour responsabilité d'être à l'affût de toute situation ou outil mis en place pour venir supporter le milieu municipal. Celui-ci assurera un rôle de vigie dans la situation actuelle, afin de réfléchir et proposer des solutions pour soutenir les élus municipaux dans le contexte actuel.

Le comité administratif sera également mis à contribution, quant au soutien à assurer pour les entreprises du Témiscamingue, via les services de la Société de développement du Témiscamingue, et aussi, pour la gestion des ressources humaines.

### Information

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).**

Vu la situation exceptionnelle, occasionnée par la pandémie du Coronavirus, les membres du public n'étant pas admis, la période de questions n'a pas lieu.

### 03-20-116

#### **DÉPLOIEMENT D'INTERNET HAUTE VITESSE: DEMANDE D'APPUI DE VIDÉOTRON.**

**CONSIDÉRANT QUE** les investissements au niveau de la couverture internet et cellulaire ne relèvent plus du bien de luxe, mais bien d'un service public essentiel;

**CONSIDÉRANT QUE** les caractéristiques de chaque milieu, les distances et la définition des zones prioritaires fluctuent d'une municipalité à l'autre;

**CONSIDÉRANT QUE** l'accès à internet haute vitesse et la couverture cellulaire s'avèrent une priorité en termes de développement économique et social pour le Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT QUE** cette priorité fait partie intégrante des choix régionaux de priorisation notamment dans le cadre de la Politique d'Occupation et de vitalité des territoires du gouvernement du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M<sup>me</sup> Lyne Ash  
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue appuie tout projet permettant d'améliorer le développement du réseau internet et cellulaire sur le territoire du Témiscamingue.

03-20-117

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES -  
AUTORISATION POUR REMBOURSEMENT.**

---

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M. Luc Lalonde  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le versement d'un montant pour le projet suivant:

Demandeur : Comité ELAN

Projet : Mise sur pied d'une résidence pour personnes âgées à Laverlochère

Montant autorisé : 314 500 \$ (75 000 \$ enveloppe 2017, 75 000 \$ enveloppe 2018 et 164 500 \$ enveloppe 2020)

**Montant à payer : 140 190,49 \$** (factures reçues pour un montant de 280 380,97 \$)

Information

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES -  
ENGAGEMENT DES MONTANTS RÉSIDUELS.**

---

Ce point de décision est annulé. À la fin de la présente journée, une communication a été transmise à la direction générale, par le bureau régional du MAMH, annonçant que les montants résiduels au 31 mars 2020, du Fonds de développement des territoires, seront transférés dans le volet 2 du Fonds Régions et Ruralité (FRR), qui entrera en vigueur le 1er avril 2020.

03-20-118

**ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE FUGÈREVILLE À LA  
COMPÉTENCE DE LA MRC EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION  
SUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET SUR LES ENTENTES  
POUR FAIRE APPLIQUER UNE TELLE RÉGLEMENTATION.**

---

**CONSIDÉRANT** la demande d'adhésion de la municipalité de Fugèreville (résolution no. 2091-02-2020 du 3 mars 2020);

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur du règlement provincial sur les chiens, le 3 mars 2020;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Marco Dénommé  
appuyé par M. Michel Roy  
et résolu unanimement

- **D'ACCEPTER** l'adhésion de la municipalité de Fugèreville à la compétence de la MRC en matière de réglementation sur les animaux de compagnie et sur les ententes pour faire appliquer une telle réglementation. Malgré ce que dit la résolution no. 11-17-332, adopté par le conseil de la MRC, le 22 novembre 2017, à l'effet que les adhésions doivent avoir lieu entre le 1er août et le 15 octobre, en 2020, les adhésions pourront se faire tout au long de l'année.
- **Qu'à** partir de maintenant, la municipalité de Fugèreville contribue au paiement des dépenses, dans les mêmes proportions que les autres municipalités participantes et que son représentant participe aux débats et aux votes subséquents relatifs à l'exercice de cette compétence. La municipalité de Fugèreville sera désormais desservie par le refuge en ce qui a trait, notamment à la vente des licences, à l'application de la réglementation sur les animaux de compagnie, incluant le règlement provincial sur les chiens.
- **QUE** le règlement no. 292-02-2014 de Fugèreville portant sur les animaux soit automatiquement abrogé. Outre le règlement provincial sur les chiens, ce sera désormais le règlement de la MRC no. 190-11-2017 qui s'appliquera à Fugèreville.

### **03-20-119**

## **ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA RÉALISATION D'UN INVENTAIRE TERRAIN, LOTISSEMENT ET PRODUCTION D'UN RAPPORT POUR LA MISE EN DISPONIBILITÉ DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE AU LAC MORAN DANS LA MUNICIPALITÉ DE BÉARN.**

---

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État, du printemps 2014, la MRC peut procéder à des études pour la mise en disponibilité de terrains de villégiature;

**CONSIDÉRANT QU'UN** appel d'offres public a eu lieu en décembre 2019, conformément aux procédures du Code municipal, afin d'obtenir des offres de services, pour la réalisation d'un inventaire terrain, du lotissement et de la production d'un rapport pour la mise en disponibilité de terrains de villégiature au lac Moran à Béarn et que 5 soumissions ont été reçues ;

**CONSIDÉRANT QUE** « Services-conseils Arnaud Warolin » est le plus bas soumissionnaire conforme;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
appuyé par M. Nico Gervais  
et résolu unanimement

- **D'ADJUGER** le contrat de réalisation d'un inventaire terrain, lotissement et production d'un rapport pour la mise en disponibilité de terrains de villégiature au lac Moran (municipalité de Béarn), à « Services-conseils Arnaud Warolin », pour un montant de 15 875.00 \$ (taxes en sus). Ce contrat sera réalisé en conformité avec les spécifications de l'appel d'offres no. 09-2019 de la MRC.
- **D'AUTORISER** le premier versement (15%) représentant 2 381.25 \$ (taxes en sus).
- **AUTORISER** la préfète et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document relatif à la présente adjudication.

**03-20-120**

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE LA RÉVISION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE DU TÉMISCAMINGUE.**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Témiscamingue a adopté en février 2015 le plan de développement de la zone agricole (PDZA) qui est un outil de planification stratégique de développement de l'activité agricole visant la mise en valeur de la zone agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** cette planification quinquennale arrive à son terme en février 2020 et que les enjeux et défis du monde agricole ont un caractère évolutif;

**CONSIDÉRANT** l'importance du secteur agricole dans l'économie locale et l'occupation du territoire Témiscamien;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité municipal - agricole et agroalimentaire (CMAA) du 26 mars 2019 autorisant le projet de révision du PDZA;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité municipal -agricole et agroalimentaire (CMAA) ont été consultés sur l'offre de service reçue et que ces derniers recommandent l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour la réalisation de la révision du plan de développement de la zone agricole (PDZA);

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçue de Forest Lavoie Conseil Inc. d'un montant de 65 103,75 \$ (taxes en sus);

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Alexandre Binette  
appuyé par M. Vincent Gingras  
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** à Forest Lavoie Conseil Inc. le contrat de services professionnels pour la réalisation de la révision du plan de développement de la zone agricole du Témiscamingue au montant de 65 103.75\$ (taxes en sus) sur présentation des pièces justificatives et livrables tel qu'énoncés dans l'offre de services déposée.

- **D'AUTORISER** M<sup>me</sup> Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer le contrat de service au nom de la MRC de Témiscamingue.
- **QUE** la dépense soit financée via le budget alloué au service Agro de la MRC et par le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de partenaires tels que le MAPAQ, les Caisses Desjardins, l'UPA et les Fermes Boréales.

Il est à noter que l'échéancier et la méthodologie pourraient être adaptés en fonction des directives gouvernementales entourant le COVID-19.

### 03-20-121

#### **AVENANT À L'ENTENTE SECTORIELLE POUR LA RÉNOVATION DE BIBLIOTHÈQUES EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE: AUTORISATION POUR FIN DE SIGNATURE.**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de prolongation pour l'entente sectorielle de développement pour la rénovation de bibliothèque en Abitibi-Témiscamingue a été déposée auprès de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande vise le report de la date de fin de l'entente au 31 juillet 2020 et que celle-ci a été reçue favorablement par les préfets de l'A-T;

**CONSIDÉRANT** l'importance de finaliser les travaux de rénovation des bibliothèques concernées soit, celles de Senneterre, de Barraute et de Mont-Brun;

**CONSIDÉRANT QUE** diverses situations incontrôlables affectent le respect des échéanciers prévus à l'entente.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Maurice Laverdière  
et résolu unanimement

- **D'ACCEPTER** la demande de prolongation de l'Entente au 31 juillet 2020.
- **D'AUTORISER** la préfète, Madame Claire Bolduc, et la directrice générale, Madame Lyne Gironne, à signer ledit avenant, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue.

### 03-20-122

#### **ENTENTE DE DÉLÉGATION FONCIÈRE - RENOUELEMENT POUR UN AVENANT.**

**ATTENDU** l'entente signée entre la MRC de Témiscamingue et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) concernant la délégation de la gestion foncière et de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État pour une durée de cinq (5) ans laquelle se terminait le 18 février 2019;

**ATTENDU QU'**en date du 18 février 2019, le MERN n'avait soumis aucun projet d'entente de renouvellement à la MRC de Témiscamingue, un avenant à l'Entente de délégation de la gestion foncière et de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'état a été signé pour prolonger d'une année l'entente aux mêmes termes, engagements, obligations, conditions et modalités que l'entente signée en 2014 (résolution n° 05-19-199);

**ATTENDU QUE** cet avenant a pris fin le 17 février 2020;

**ATTENDU QU'**à ce jour, le MERN n'a toujours pas soumis à la MRCT, un projet d'entente de renouvellement tel que le prévoient les décrets n° 858-2009 et n° 859-2009 du Gouvernement du Québec;

**ATTENDU QUE** la MRCT souhaite éviter un vide juridique dû à l'échéance des ententes précédentes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M<sup>me</sup> Lyne Ash  
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** au renouvellement de l'avenant jusqu'au 31 mars 2021.
- **QUE** la présente résolution entrera en vigueur, conditionnellement à ce que les termes, engagements, obligations, conditions et modalités soient identiques à l'entente signée le 28 février 2014.
- **D'AUTORISER** la préfète, Madame Claire Bolduc, et la directrice générale, Madame Lyne Gironne, à signer ledit avenant, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue.

**03-20-123**

**ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC:  
MÉRITES 2020.**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) attribue des prix au mérite lors de la tenue de son congrès annuel;

**CONSIDÉRANT QUE** l'un des mérites accordés a trait à la contribution d'un directeur général municipal dans la catégorie de la gestion municipale;

**CONSIDÉRANT** la contribution exceptionnelle de Madame Lynda Gaudet, directrice générale de la municipalité de Béarn, au milieu municipal :

**CONSIDÉRANT** le travail de Madame Gaudet au fil des années pour valoriser le rôle d'un directeur général et secrétaire-trésorier au sein d'une municipalité et dans le développement d'une communauté;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **D'APPUYER** la candidature de Madame Lynda Gaudet, au Mérite 2020 de l'ADMQ, au volet « gestion municipale ».

**03-20-124**

**AUTORISATION POUR LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR UN NOUVEAU CAMION.**

**CONSIDÉRANT QUE** pour effectuer les collectes dans l'ensemble des municipalités, une flotte de 4 camions est nécessaire;

**CONSIDÉRANT QUE** les camions actuels ont respectivement 7 ans (2013), 5 ans (2015), 3 ans (2017) et 2 ans (2018).

**CONSIDÉRANT QUE** la fiabilité d'un de nos camions commence à se dégrader et à nous coûter très cher en réparation;

**CONSIDÉRANT QUE** les dernières acquisitions de camions se faisaient aux 2 ans, pour faire une rotation de notre flotte et ainsi éviter des coûts d'entretien supplémentaires (avec des camions vieillissants);

**CONSIDÉRANT QUE** le dernier camion a été acquis en 2018;

**CONSIDÉRANT QU'**il a lieu d'entamer les procédures d'appel d'offres étant donné les délais de livraison qui peuvent s'étendre jusqu'à 6 mois;

**CONSIDÉRANT QUE** les fonds sont suffisants pour acquérir un nouveau camion;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 14 février dernier.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Norm Young  
appuyé par M. Guy Abel  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition d'un nouveau camion, incluant une benne à chargement latéral à bras automatisé.
- **D'INCLURE** la clause suivante, au devis: « La MRC de Témiscamingue ne s'engage pas à accepter la plus basse des soumissions reçues ni aucune de celles-ci. Dans le contexte actuel, si la situation persistait, la MRC pourrait annuler le présent processus d'offres, dans l'éventualité où les budgets alloués au financement du présent projet devaient être consacrés à des besoins essentiels, en lien avec les impacts de la crise du Covid-19. »

**Information**

**SUIVI – COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRCT.**

Les membres du conseil de la MRC prennent acte du procès-verbal de la séance de mars du comité administratif de la MRC.

**NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM SI INCAPACITÉ D'AGIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.**

**ATTENDU** l'actuelle crise reliée au COVID-19 et de l'importance d'appliquer dès maintenant des mesures préventives pour assurer la continuité des services de la MRC de Témiscamingue;

**ATTENDU** l'importance de prévoir un plan de relève dans l'éventualité où la directrice générale serait en incapacité d'agir;

**ATTENDU QU'**afin d'assurer le bon déroulement des activités de la MRC, le Conseil doit nommer un directeur général par intérim devant assumer, en l'absence ou l'incapacité d'agir du directeur général et secrétaire-trésorier, les charges de la direction générale ;

**ATTENDU QUE** cette nomination devrait prendre fin, dès le retour en poste de Madame Lyne Gironne;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Guy Abel  
appuyé par M. Luc Lalonde  
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** M. Daniel Dufault, à titre de directeur général-secrétaire-trésorier par intérim dans l'éventualité où Madame Lyne Gironne, directrice générale-secrétaire-trésorière se retrouvait dans l'incapacité d'agir.
- **D'AUTORISER** au directeur général par intérim, un pouvoir de dépense équivalent à celui de la directrice générale-secrétaire-trésorière par intérim, soit 5 000 \$.
- **D'AUTORISER** Monsieur Daniel Dufault, à signer en remplacement en cas d'absence ou d'incapacité de la directrice générale et secrétaire-trésorière, tous les effets bancaires à la Caisse Desjardins du Témiscamingue. Dans tous les cas, les chèques seront initialisés par une des trois personnes autorisées. Cette autorisation concerne les folios suivants :
  - Compte courant : 6076
  - Compte des baux : 80901
  - Compte sable et gravier : 80907
  - Compte FLI : 80981
  - Compte FLS : 80982
- **D'AUTORISER** M. Daniel Dufault, à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution.
- **DE MAJORER** le salaire de M. Dufault de 15 %, tout en considérant que cet ajustement serait basé sur un salaire annuel (et non à taux horaire).
- **QUE** cette résolution doit être adoptée par voie électronique, après consultation auprès des membres du conseil.

**Information    AFFAIRES NOUVELLES.**

Différents sujets ou questions sont soulevés par des membres du conseil:

- Suivi de différents dossiers, vu le contexte actuel;
- Communication-Témiscamingue;
- Impacts économiques pour les entreprises dues à la crise actuelle;
- Remerciements pour l'organisation des services actuels par la MRC;
- Félicitations pour le sérieux pris par les membres du conseil, en cette période de crise pandémique.

**03-20-126    LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

Il est proposé par M. Marco Dénommé  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

**N. B. : Prochain conseil de la MRC : 22 avril 2020**

Il est 20 h 20.



**Claire Bolduc, préfète**



**Lyne Gironne, directrice générale –  
secrétaire-trésorière**

**AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.**

